



Direction de l'administration générale  
et de la gestion patrimoniale  
GM/CZ/

**Procès verbal Conseil municipal  
Séance du jeudi 2 novembre 2023 à 18 h 30**

**ETAIENT PRESENTS**

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Christophe MOIROUD, Claudie FRAYSSE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Jérôme DARVEY, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Hadji HALIFA, Marine FERRARI, Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

**ETAIENT EXCUSES**

Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Thibaut GUIGUE, Nicolas VAIRYO (a donné pouvoir pour la séance à Renaud BERETTI), Karine DUBOUCHET (a donné pouvoir pour la séance à Michel FRUGIER), Lucie DAL-PALU (a donné pouvoir pour la séance à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX), Esther POTIN, Philippe LAURENT, Alain MOUGNIOTTE (a donné pouvoir pour la séance à Jean-Marc VIAL), Amélie DARLOT-GOSSELIN, Gille CAMUS, France BRUYERE (a donné pouvoir pour la séance à Marina FERRARI).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nicolas POILLEUX

**139. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation secrétaire de séance**

A l'unanimité avec 29 voix POUR, Nicolas Poilleux est désigné comme secrétaire de séance.

**140. Présentation de l'exploitation des ouvrages d'eau potable et la relation avec les usagers des services des eaux**

Christophe Touzeau de Grand Lac pour information fait une présentation de l'exploitation des ouvrages d'eau potable et de la relation avec les usagers des services des eaux.

**141. ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2023**

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité avec 29 voix POUR.

**142. ADMINISTRATION GENERALE – Décisions prises par le maire**

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

**143. ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion à l'Association Française des Correspondants de la Protection des Données à caractère Personnel (AFCDP)**

A l'unanimité avec 29 voix POUR, le Conseil municipal approuve l'adhésion à l'association AFCDP pour permettre au délégué à la protection des données de la Ville de disposer de conseil et de ressources documentaires de qualité. Cette démarche va contribuer à mettre en œuvre encore plus efficacement le RGPD au niveau de la Ville.

Le montant de cette adhésion est de 450 euros par an.

**144. AFFAIRES FONCIÈRES – Servitude de passage pour deux canalisations électriques souterraines – Chemin de Jocelyn et Boulevard Garibaldi**

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 29 voix POUR autorise le maire à signer une servitude de passage pour deux canalisations électriques souterraines sur les parcelles communales BH n° 171 et n° 442, situées Chemin de Jocelyn et Boulevard Garibaldi avec Enedis, moyennant une indemnité de 20 €.

**145. AFFAIRES FONCIÈRES – – Servitude de passage pour une canalisation électrique souterraine – Chemin Colonel Rollet**

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 29 voix POUR autorise le maire à signer une servitude de passage pour une canalisation électrique souterraine sur les parcelles communales BT n° 289 et n° 602, situées Chemin Colonel Rollet avec Enedis, moyennant une indemnité de 114 €.

**146. URBANISME – Avenant à la convention de transfert du parc de Léon Grosse**

Dans le cadre de la demande de permis de construire modificatif déposé le 21 septembre 2023 pour la modification du projet de l'ensemble immobilier de logements et de bureaux sis 9, boulevard de Russie, par la société Léon Grosse Immobilier, l'emprise du parc cédé à la commune est modifiée.

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 29 voix POUR autorise le maire à signer un avenant à la convention de transfert du parc dans le domaine.

**147. RESSOURCES HUMAINES – Prime de fin d'année et modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

A l'unanimité avec 29 voix POUR, le Conseil municipal approuve la mise en conformité de la prime de fin d'année des agents, avec la réglementation. Cette mise en conformité fait suite aux observatoires de la CRC.

**148. RESSOURCES HUMAINES – Indemnité pour les déplacements intra-muros - Modification**

Lors de votre séance du 26 septembre dernier vous avez mis à jour le dispositif permettant le versement d'une indemnité pour les agents se déplaçant avec leur véhicule personnel dans les limites géographiques de la commune.

La mise en place des nouvelles modalités au sein des services a révélé le fait que certains agents n'avaient pas été prévus dans la liste des bénéficiaires. De même certains libellés de postes ayant changé, la modification du tableau des bénéficiaires se révélait ainsi indispensable.

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 29 voix POUR approuve la modification de la liste des bénéficiaires de l'indemnité des déplacements intra-muros.

**149. RESSOURCES HUMAINES – Tableau des emplois et mise à jour des postes dans les cadres d'emplois**

A l'unanimité avec 29 voix POUR le Conseil municipal valide le tableau des emplois et la mise à jour des postes dans les cadres d'emplois.

**150. RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste de contrat de projet**

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifiée ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

L'autorité territoriale souhaite recruter sur une période d'un an, un ingénieur pour réaliser un inventaire du patrimoine immobilier et des usages et rédiger des notes et des rapports sur l'état de santé des bâtiments ainsi que leurs consommations énergétiques.

A l'unanimité avec 29 voix POUR, le Conseil municipal approuve la création d'un emploi non permanent d'ingénieur catégorie A.

**151. AFFAIRES FINANCIERES – Adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

A l'unanimité avec 29 voix POUR le Conseil municipal approuve l'adoption de l'instruction M 57 à compter de 2024 pour le budget principal de la commune d'Aix-les-Bains.

**152. AFFAIRES FINANCIERES – Rapport des mandataires représentant des collectivités locales dans la SPL OSER – Exercice 2022**

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 29 voix POUR prend acte de la présentation du rapport de gestion de la SPL pour l'exercice 2022.

**153. AFFAIRES FINANCIERES – Attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires**

Avec 29 voix POUR, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires.

**154. AFFAIRES FINANCIERES – Créances admises en non valeur et créances éteintes**

Les admissions en non-valeur proposées par Monsieur le Trésorier Principal s'élèvent à 5.788,53 euros à l'article 6541 et les créances éteintes à 1.375,60 euros à l'article 6542 pour le budget principal.

En cas d'irrecevabilité, les créances sont admises en non-valeur au bout de 4 ans.

Les créances sont éteintes lorsque la trésorerie est informée de la clôture pour insuffisance d'actif.

A l'unanimité le Conseil municipal avec 29 voix POUR approuve ce rapport.

**155. AFFAIRES FINANCIERES – Remboursement partiel des frais d'inscription au conservatoire année 2022/2023**

D'une part, une partie de cette année a été marquée par l'absence de professeurs qui n'ont pas pu être remplacés. Les usagers inscrits dans ces disciplines ont été pénalisés.

D'autre part, suite à des erreurs matérielles, les montants communiqués à certains usagers se sont révélés non conformes à la grille tarifaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 29 voix POUR décide qu'une régularisation soit faite.

**156. AFFAIRES FINANCIERES – Opérations comptables – Reprise sur provisions pour risques et charges d'exploitation – ARCHIPAT**

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 29 voix POUR vote la reprise de la provision pour risques et charges d'exploitation des anciens thermes pour un montant de 144.000 euros à l'article 7815, au profit du cabinet ARCHIPAT.

**157. AFFAIRES FINANCIERES - AC / CP – Modification de l'Autorisation de Programme pour le Tennis**

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 29 voix POUR approuve la mise à jour des éléments financiers de l'AP suite aux travaux supplémentaires nécessaires pour terminer l'opération.

**158. AFFAIRES FINANCIERES – Décision modificative**

Suite au vote du budget primitif le 28 février dernier, du budget supplémentaire du 13 juin et de la décision modificative n°1 du 26 septembre 2023, le Conseil municipal à l'unanimité avec 29 voix POUR approuve la décision modificative n° 2 pour le budget principal.

Il s'agit en effet d'ajuster les crédits tant en dépenses qu'en recettes afin de pouvoir équilibrer quelques lignes budgétaires 2023.

**159. AFFAIRES FINANCIERES – Réaménagement d’emprunt – Approbation de la garantie d’emprunt de la Ville au bénéfice de la SOLLAR pour les résidences « Les Tourterelles » et « Le Lafayette »**

Le Conseil municipal à l’unanimité avec 29 voix POUR approuve le réaménagement d’emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignation à la SOLLAR, pour les résidences « Les Tourterelles » et « Le Lafayette ».

**160. AFFAIRES FINANCIERES – Approbation de la garantie d’emprunt de la Ville au bénéfice de la SOLLAR pour l’acquisition en VEFA de 27 logements PLS – Rue du Casino à Aix-les-Bains « Le Bristol »**

Le Conseil municipal à l’unanimité avec 29 voix POUR approuve la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour un prêt de 1.947.536 euros consenti par la Caisse des Dépôts et Consignation à la SOLLAR, afin qu’elle finance l’acquisition en VEFA de 27 logements locatifs PLS – Rue du Casino à Aix-les-Bains.

**161. ENVIRONNEMENT – Règlement intérieur des jardins familiaux**

Les jardins familiaux de la Ville d’Aix-les-Bains ont été créés dans une démarche d’écocitoyenneté et de respect de l’environnement.

Jusqu’à présent un règlement succinct était donné aux usagers, essentiellement basé sur les questions de tarifications : usage de l’eau, cautions à verser...

Il est donc apparu opportun de rédiger un document plus complet permettant non seulement de réglementer les questions tarifaires mais aussi et surtout les conditions d’exploitation des parcelles et de rappeler aux utilisateurs des règles évidentes du « vivre ensemble ».

Le Conseil municipal à l’unanimité avec 29 voix POUR approuve ce nouveau règlement.

La séance est levée à 20 h 30

**Renaud BERETTI,**  
**Maire d’Aix-les-Bains,**  
**Pour le maire et par délégation,**  
**Gilles MOCELLIN**  
**Directeur Général des services**  
**Directeur de l’Administration Générale**

